

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'éducation à l'orientation, je vous invite à prendre connaissance des **modalités d'organisation du stage obligatoire de découverte du monde professionnel prévu du 17 au 21 décembre 2012**, à l'intention des élèves des classes de 3^{ème}. Cette séquence d'observation de cinq jours a pour but de les aider à élaborer leur projet d'orientation en leur offrant la possibilité d'observer l'organisation et le fonctionnement d'une entreprise, d'une administration ou d'une association et d'y découvrir les métiers qui y sont pratiqués. Pour ce stage, chaque élève bénéficiera d'un tuteur en la personne d'un professeur de sa classe.

Préparation du stage

Les élèves, aidés de leurs proches, doivent :

- rechercher par eux-mêmes un lieu de stage à l'aide de la lettre de demande-type et de la note d'information à présenter au responsable de la structure d'accueil sollicitée qui sont jointes en annexe;
- soumettre au responsable du lieu de stage la convention proposée par le collège (3 exemplaires sont nécessaires ; 1 pour l'entreprise, 1 pour la famille, 1 pour le collège);
- rapporter à leur **professeur principal, au plus tard le 1^{er} décembre prochain**, les 3 exemplaires signés par le responsable légal de l'élève et celui de la structure d'accueil, la signature étant bien précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* ».

Après signature du chef d'établissement, deux exemplaires de la convention (un pour l'entreprise et un pour la famille), seront retournés à l'élève par l'intermédiaire du professeur-tuteur.

Seuls les **élèves ayant atteint l'âge de quatorze ans** peuvent effectuer des séquences d'observation dans les établissements industriels et commerciaux et leurs dépendances, les offices publics et ministériels, les professions libérales, les sociétés civiles et les syndicats professionnels et associations, en application de l'article L.4153-1 du Code du travail.

Les **élèves n'ayant pas encore quatorze ans** peuvent suivre une séquence d'observation dans d'autres structures ou organismes tels que i) les établissements où ne sont employés que les membres de la famille (article L.4153-5 du Code du travail) ii) les administrations, les établissements publics administratifs et les collectivités territoriales (article D.332-14 du Code de l'éducation).

Déroulement du stage

Avant le début du stage, il vous appartient de bien vérifier si l'assurance de votre enfant comporte une **garantie individuelle** afin qu'il soit assuré pour d'éventuels dommages causés à lui-même.

Durant le stage, le transport est pris en charge par la famille.

Les demi-pensionnaires qui le souhaitent pourront continuer à prendre leurs repas au collège pendant le stage. Pour les autres, une remise correspondant aux repas non pris au collège, sera effectuée par le service d'Intendance. Cette information devra être communiquée au professeur-tuteur lors de la remise de la convention de stage.

Suivi-évaluation du stage

Durant son stage, chaque élève sera suivi par son professeur-tuteur. A l'issue du stage, il lui remettra son cahier de stage. L'évaluation de ce travail par le professeur-tuteur prendra appui sur l'avis porté sur le stagiaire par le responsable de la structure d'accueil et sera prise en compte pour la validation du socle commun des compétences.

En souhaitant que ce stage d'observation soit un moment de découverte et d'enrichissement personnel pour chaque élève, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,

François de la BARDONNIE

Pièces jointes :

1. modalités d'accueil en milieu professionnel – instructions réglementaires
2. lettre-type de demande de stage
3. note d'information à transmettre aux entreprises/services sollicité(e)s
4. convention de stage (3ex par élève)

Le cahier de stage sera remis aux élèves ultérieurement.